

Exécutoire le 13 juin 2025



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 24

Conseillers présents : 20

Votants : 23

Date de la convocation : 20 mai 2025

Delib20250505

**Séance du
26 mai 2025**

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mai à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie GUILLEMIN, Mme Sophie OBLIN-POMMIER, M. Didier LIZORET, Mme Fabienne MOREL, M. Mustapha MZARI-ROSSI, Mme Pascale BOURSIN, M. Pierre JUNQUA, Mme Isabelle GERME, Mme Claude FRÉMIN, M. Philippe BERARDI, M. Bertrand LANGRAND, Mme Anne-Marie ARANDA, M. Hervé ROSE, M. Laurent EUDE, Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, Mme Rachel LOPEZ, M. Valéry DELAGE, Mme Véronique LEVILLAIN, M. Jérôme PIERRE, Mme Aurélie BARRÉ-RIBET.

Pouvoirs :

M. Francis MÉNARD à M. Jean-Marie GUILLEMIN
Mme Ymen FARHAT à Mme Isabelle GERME
M. Damien GUINEHEUX à M. Didier LIZORET.

Absent excusé :

M. Florent ANDRÉ.

Secrétaire :

Mme Maryline CHAUCHIS-ARDAENS, désignée à l'unanimité par les membres du conseil municipal.

Delib20250505**OBJET : Virements de crédits – Achat de 5 vélos électriques – Budget ville 2025**

Lors de la préparation du budget primitif 2025, l'achat de 5 vélos à assistance électrique avait été mis en instance, en attente de subvention, afin de ne pas mobiliser immédiatement de crédits en section d'investissement.

La Commune a été récemment notifiée d'une subvention d'un montant de 1 500 € par le Syndicat Départemental des Énergies du Calvados (SDEC Énergie), destinée à soutenir ce projet d'écomobilité.

Cette subvention permet désormais de procéder à l'acquisition des vélos électriques, pour un montant total de 10 215,77 € TTC.

Pour ce faire, un virement de crédits est nécessaire du chapitre 23 – Immobilisations en cours, vers le chapitre 21 – Immobilisations corporelles, permettant l'engagement de la dépense. Ce virement est sans impact sur l'équilibre budgétaire global, puisqu'il s'effectue au sein de la section d'investissement.

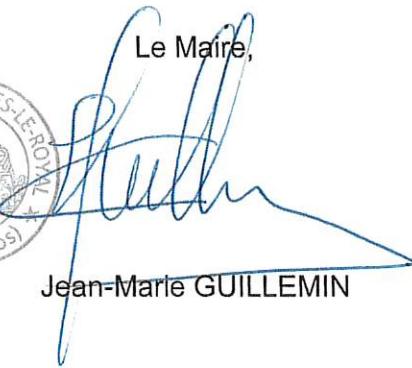
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'acquisition de 5 vélos à assistance électrique, pour un montant total de 10 215,77 € TTC.
- d'effectuer le virement de crédits suivant, au sein de la section d'investissement du budget principal 2025 :
 - o Chapitre 23 – Immobilisations en cours : - 10 500 €
 - o Chapitre 21 – Immobilisations corporelles : + 10 500 €.
- de prendre acte de la notification d'une subvention d'un montant de 1 500 € accordée par le SDEC Énergie pour cette opération.
- de charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout document afférent à cette acquisition.

Exécutoire le 13 juin 2025

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 27 mai 2025

Le Maire,

Jean-Marie GUILLEMIN

